

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

**CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.**

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007028

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.

UFI: 0D2S-6U2A-EJ90-KD87

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Agent anti-traces

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Convotherm Elektrogeräte GmbH

Rue: Talstr. 35

Lieu: D-82436 Eglfing

Téléphone: +49 8847 67 0

Téléfax: +49 8847 414

E-mail: info@welbilt.com

Interlocuteur: Kundendienst - after sales

E-mail: info@welbilt.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Numéro ORFILA (INRS): +33 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1; H290

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acide phosphorique

Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol

Amines, C12-14 (even numbered) -alkyldimethyl, N-oxides

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P234

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

**CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.**

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007028

Page 2 de 13

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

**Conseils supplémentaires**

Le mélange a une faible capacité tampon (réserves acides/alcaliques). (Young et. al)

**2.3. Autres dangers**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7664-38-2	Acide phosphorique			5 - < 10 %
	231-633-2	015-011-00-6	01-2119485924-24	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H290 H302 H314			
68439-51-0	Alcohols, C12-14 (even numbered), ethoxylated propoxylated (> 2.5 moles EO/PO)			1 - < 5 %
	614-484-1			
	Aquatic Chronic 3; H412			
84962-20-9	Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol			1 - < 5 %
	284-716-0		01-2119969464-25	
	Met. Corr. 1, Eye Dam. 1; H290 H318			
	Amines, C12-14 (even numbered) -alkyldimethyl, N-oxides			< 2 %
	931-292-6		01-2119490061-47	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H315 H318 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7664-38-2	231-633-2	Acide phosphorique	5 - < 10 %
	dermique: DL50 = 2740 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1250 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25		
68439-51-0	614-484-1	Alcohols, C12-14 (even numbered), ethoxylated propoxylated (> 2.5 moles EO/PO)	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		
84962-20-9	284-716-0	Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = 3575 mg/kg		
	931-292-6	Amines, C12-14 (even numbered) -alkyldimethyl, N-oxides	< 2 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1		

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

5 % - < 15 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface anioniques.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

**CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.**

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007028

Page 3 de 13

**Indications générales**

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Enlever les vêtements contaminés.

**Après inhalation**

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Provoque de graves lésions des yeux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Le produit lui-même n'est pas combustible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Phosphore oxydes, Oxydes d'azote (NOx), Gaz/vapeurs, toxique.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. En cas d'incendie: Utiliser uniquement des équipements résistants aux acides.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Eau.

**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

**CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.**

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007028

Page 4 de 13

**Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter de: génération/formation d'aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Matériel adéquat pour récipients/installations: Polyéthylène;

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal, Métal léger.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de bases.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Ne pas conserver à des températures inférieures à : 5 °C. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Observer le mode d'emploi.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2	1		VME (8 h)	
		0,5	2		VLE (15 min)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

**CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.**

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007028

Page 5 de 13

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
7664-38-2	Acide phosphorique		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	2,92 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,73 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1 mg/m <sup>3</sup>
84962-20-9	Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol		
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	178,8 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,67 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1260,7 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	11,8 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	89,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	89,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	310,9 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
84962-20-9	Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol	
Eau douce	0,100 mg/l	
Eau de mer	0,010 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,392 mg/kg	
Sédiment marin	0,0392 mg/kg	
Intoxication secondaire	6,67 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l	
Sol	0,0197 mg/kg	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués : Matériau approprié: Caoutchouc butyle (0,5mm); période de latence: &gt;480 Min.

Gants à usage unique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

**CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.**

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007028

Page 6 de 13

**Protection de la peau**

Tablier de protection, résistant aux acides.

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). P 2

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	vert	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non applicable
Point d'éclair:		> 150 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		0 - 1
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		miscible.
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)		23 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)		123 hPa
Densité (à 20 °C):		1,055 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:		non applicable
Densité de vapeur relative:		non déterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

non applicable

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

**Information supplémentaire**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

**CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.**

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007028

Page 7 de 13

Réserve acide [g NaOH/100 g produit]: 4,0

À la température de test 55 °C le taux de corrosion à la surface d'acier ou d'aluminium est  $\geq$  6,25 mm l'an**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réaction exothermique avec: alcalies (bases).

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique avec: alcalies (bases).

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger des radiations solaires directes.

**10.5. Matières incompatibles**

alcalies (bases), Comburant, fortes, Métaux légers, Amines, Ammoniac.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Phosphore oxydes, Oxydes d'azote (NOx), Gaz/vapeurs, toxique.

**Information supplémentaire**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux. Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	Acide phosphorique				
	orale	DL50 mg/kg	1250	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	2740	Lapin	
68439-51-0	Alcohols, C12-14 (even numbered), ethoxylated propoxylated (> 2.5 moles EO/PO)				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
84962-20-9	Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol				
	orale	DL50 mg/kg	3575	Rat	
	Amines, C12-14 (even numbered) -alkyldimethyl, N-oxides				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

**CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.**

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007028

Page 8 de 13

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

non applicable

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit est un acide. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé. Après neutralisation, aucune toxicité n'est observée.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

**CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.**

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007028

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	Acide phosphorique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 138 mg/l	96 h	Gambusia affinis		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
68439-51-0	Alcohols, C12-14 (even numbered), ethoxylated propoxylated (> 2.5 moles EO/PO)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1 - 10 mg/l	96 h	Poecilia reticulata (Guppy)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1 - 10 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 > 10000 mg/l)		Pseudomonas putida		
84962-20-9	Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 > 1000 mg/l)	3 h	Boue activée		
	Amines, C12-14 (even numbered) -alkyldimethyl, N-oxides					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,26 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,19 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68439-51-0	Alcohols, C12-14 (even numbered), ethoxylated propoxylated (> 2.5 moles EO/PO)			
	OCDE 301B	> 60 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
84962-20-9	Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol			
	OCDE 301B	90 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

**CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.**

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007028

Page 10 de 13

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
84962-20-9	Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol	< -0,8
	Amines, C12-14 (even numbered) -alkyldimethyl, N-oxides	< 2,7

**12.4. Mobilité dans le sol**

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.  
non applicable

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

060104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides; acide phosphorique et acide phosphoreux; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

060104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides; acide phosphorique et acide phosphoreux; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Eau. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 1805

**d'identification:****14.2. Désignation officielle de**

ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le**

8

**transport:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

**CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.**

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007028

Page 11 de 13

**14.4. Groupe d'emballage:**

Étiquettes:

III

8



Code de classement:

C1

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1805

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE EN SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

Étiquettes:

III

8



Code de classement:

C1

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1805

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

PHOSPHORIC ACID SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

Étiquettes:

III

8



Marine polluant:

-

Dispositions spéciales:

223

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1805

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

PHOSPHORIC ACID, SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

**CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.**

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007028

Page 12 de 13

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y841

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Peut être corrosif pour les métaux.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

négligeable

**Information supplémentaire**À la température de test 55 °C le taux de corrosion à la surface d'acier ou d'aluminium est  $\geq 6,25$  mm l'an**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV):

négligeable

**Information supplémentaire**

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

**CONVOCare K, concentré : 1 volume de concentré à diluer dans 29 volumes d'eau.**

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007028

Page 13 de 13

**Abréviations et acronymes**

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Le produit ne doit être manipulé que par des adultes de plus de 18 ans, suffisamment informés de la manipulation adéquate, des caractéristiques dangereuses du produit et des mesures indispensables de sécurité.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*